

## **RAPPORT DE REVUE DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION ET DE PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE AU SENEGAL**

UNESCO–Breda Dakar–Série sur la Politique de développement de la Petite Enfance et de la Famille  
n° 15 – 2009, 45 pages

### **Birahim Thioune**

La protection et l'éducation de la petite enfance constitue le premier des six objectifs assignés à l'Education Pour Tous d'ici 2015. Lors de la rencontre pour la réalisation du cadre d'action de Dakar (2000), la communauté internationale a réaffirmé son engagement à promouvoir l'extension et le développement des services de la petite enfance. Afin d'aider les Etats membres à atteindre cet objectif, et en conformité avec son mandat de coordination et de suivi de l'EPT, l'UNESCO a lancé, avec l'OCDE, un projet conjoint de révision des politiques de la petite enfance. Il s'agit de donner à un groupe d'Etats membres sélectionnés, l'opportunité de procéder à une révision critique de leurs politiques de la petite enfance. Le Sénégal, qui a inscrit le Développement de la Petite Enfance (DPE) dans ses priorités, est l'un des sept pays retenus, au niveau mondial, pour participer à cet exercice. Le présent rapport présente les résultats de la revue et formule des recommandations pour la réussite de la mise en œuvre de cette politique. Il s'articule autour de sept (7) points centraux:

- Expansion des services et amélioration de leur accessibilité sociale pour une prise en charge équilibrée et globale

Le rapport note une forte implantation de structures d'accueil de la petite enfance, en milieu rural, dans le cadre d'une prise en charge de type holistique et intégré. Il s'agit là d'un aspect important de la matérialisation du souci d'équité manifesté par les autorités en charge de l'éducation. Bien que les taux de scolarisation soient en hausse, ce rythme de croissance demeure insuffisant ; il y a donc lieu de les réviser à la baisse. Les données statistiques ne renseignent pas, de manière précise, sur la répartition

des structures, dans les zones rurales et périurbaines, pouvant permettre une évaluation correcte du niveau d'équité de l'éducation. De même, la création de nouvelles structures pour la prise en charge des enfants de 0 à 3 ans à travers l'ouverture de crèches, l'amélioration de leur accessibilité pour ceux de 3 ans au niveau régional est nécessaire pour renforcer l'équité du système.

- Diffusion et harmonisation de l'approche intégrée  
L'approche holistique et intégrée, qui prévoit une prise en charge de l'ensemble des besoins de l'enfant, est une option fondamentale pour une bonne politique de développement de la petite enfance, au Sénégal. Mais la diffusion de l'approche intégrée a ses exigences qui sont la conformité des infrastructures et équipements, ainsi que l'adéquation de la formation aux composantes de l'approche.

- Consolidation du volet santé-nutrition  
Un impératif d'élargissement de la couverture en santé et nutrition de la population infantile s'impose et devra mener vers une action complémentaire, à travers une collaboration suivie entre les services du DIPE et les représentants du personnel médical sur le terrain.

- Qualité des services à la petite enfance  
Le rapport souligne la nécessité d'investir encore de nombreux efforts pour réduire les écarts dans les normes de prise en charge des tout-petits et atteindre un niveau de qualité conséquent. En rapport avec ce volet, les questions de l'approvisionnement en eau potable, de l'hygiène et des constructions d'infrastructures adéquates devraient constituer le cadre susceptible de garantir la santé et l'épanouissement intégral des Tout – Petits.

- Adaptation de la formation et harmonisation des conditions de travail du personnel

Le rapport insiste sur le réajustement régulier de l'adéquation de la formation aux exigences et aux réalités de la nouvelle politique de développement de la petite enfance. Cela devra se traduire par la mise en phase des

contenus de formation avec l'approche intégrée et l'élaboration d'un curriculum de formation spécifique, pour les besoins éducatifs des enfants de moins de trois ans et pour les enfants porteurs de handicaps. L'utilisation des langues maternelles, arabe et française mérite une réflexion sérieuse et son implication au niveau de la formation est attendue. Une des recommandations essentielles du rapport est le recentrage de la formation autour de la vision globale de l'enfant et des véritables enjeux de la protection et de l'éducation de la petite enfance.

- Renforcement du corpus des textes législatifs et réglementaires

L'émergence d'un corpus législatif et réglementaire est, dans l'immédiat, utile pour harmoniser les normes de prise en charge des différentes structures (Centres communautaires hors CTP, services de crèche, etc.) et de fonctionnement (ouverture, reconnaissance, etc.), en vue d'une meilleure coordination et d'une planification optimale, pour l'atteinte de l'objectif d'expansion rapide. La diversification de l'offre éducative nécessite, à l'évidence, une nouvelle juridiction, puisque tout cet ensemble doit entrer dans un cadre législatif et réglementaire unifié.

- Renforcement de la coordination et de la planification  
Selon le rapport, le mécanisme de coordination actuel comporte de nombreuses lacunes : lourdeurs dans la gestion administrative, conflits d'intérêt et dispersion des ressources. Il y a donc urgence à apporter les correctifs appropriés pour optimiser la portée des interventions. De même, au niveau de la planification, le rapport signale des décalages entre les prévisions et les réalisations. Une distribution équitable des services de la petite enfance doit cibler les enfants menacés par l'exclusion, en raison des inégalités sociales.

- Mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre d'une telle politique de développement de la Petite Enfance exige des coûts importants pour la construction et l'équipement des structures, l'extension

d'une offre de service harmonisée, intégrée et l'amélioration de son accessibilité, en faveur de la majorité de la population enfantine nationale. Le rapport aborde ici la délicate question des moyens, bien souvent à la source de toute politique et qui paradoxalement se pose pour une mise en œuvre efficace. En terme de recommandation, le gouvernement devra définir des stratégies susceptibles d'aider à la mobilisation des ressources financières nécessaires, qui passe par la redynamisation de sa coopération internationale, mais surtout, au plan national, la création d'un fond spécial pour la petite enfance afin d'appuyer ce sous-secteur.

La méthodologie adoptée, dans ce rapport, privilégie une étude documentaire prolongée par des visites de terrain. En bref, une démarche scientifique claire et minutieuse pour expliciter, d'une part le processus d'élaboration d'une politique éducative et d'autre part, les difficultés liées à sa mise en œuvre, en mettant en évidence les forces d'inertie, les conflits d'intérêts entre différents acteurs (pédagogues, politiques, décideurs économiques, etc.).

Ce rapport est une contribution importante au débat sur l'avenir de nos systèmes éducatifs. Il a le mérite de procéder à de pertinentes évaluations de synthèse et de donner, aux acteurs et aux décideurs, les clés de compréhension d'une politique éducative dans sa phase de réalisation.